

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITÉ

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 JUIN 2019**

Date de convocation : 27 mai 2019

Date d'affichage : 28 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à vingt-et-une heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

Étaient Présents : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoint*, Claude CARATIS, Sabine MENIN, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY, et Alberto BECHI **Conseillers**.

Représentés : Gérard CHAIGNEAU pouvoir à Claude CARATIS
Fernand GEORGES pouvoir à Isabelle BAETE
Isabelle BITLLER pouvoir à Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL
Anne GUIHEUX pouvoir à Alberto BECHI

Absentes : Sandrine DUBOIS, Patricia DEPIN

Nombre de Conseillers : 15 en exercice 9 présents 13 votants

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire ; Isabelle BAETE est désignée pour remplir cette fonction.

**COMPOSITION ET RÉPARTITION DES SIÈGES AU SEIN DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE (CCEJR)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la composition et la répartition de l'assemblée délibérante comme suit :

<i>Communes</i>	<i>Population municipale</i>	<i>Répartition des sièges</i>
Etréchy	6 529	9
Lardy	5 514	8
Boissy-sous-Saint-Yon	3 826	6
Bouray-sur-Juine	2 219	3
Janville-sur-Juine	1 959	3
Boissy-le-Cutté	1 317	2
Auvers-Saint-Georges	1 294	2
Chamarande	1 144	2
Saint-Yon	887	2
Villeconin	728	2
Villeneuve-sur-Auvers	618	1
Souzy-la-Briche	419	1
Saint-Sulpice-de-Favières	305	1
Mauchamps	273	1
Torfou	271	1
Chauffour-les-Etréchy	137	1
Total	27 440	45

.../...

DIT que cette délibération sera transmise à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2019, aux associations suivantes :

Autrement Bien à Chamarande (ABC)	425 €
Génération's cham	675 €
Les Comédiens Belvédère	725 €
Société de Pêche	500 €
Côme et Damien	500 €
Trait d'union	675 €
Société communale de Chasse	500 €
Café Cham	500 €
Chamarande Wargames figurines	100 €
Total subventions allouées	4 600 €
Extra scolaire	2 000 €
Coopératives scolaires	3 306 €
Cinessonne	1 900 €
TOTAL	11 806 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" du Budget primitif 2019.

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE ET LES COMMUNES MEMBRES CONCERNANT LE CO-PORTAGE FINANCIER D'ACTIVITES CULTURELLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE la convention de partenariat financier entre la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et la commune concernant le co-portage financier d'activités culturelles.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces s'y réfèrent.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

CONTRAT DE PARTENARIAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE l'opération pour un montant retenu de :

1. TRAVAUX	127 144 € HT
2. MAITRISE D'ŒUVRE	12 715 € HT
3. MISSIONS COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES	6 450 € HT
TOTAL	146 309 € HT

SOLLICITE l'aide financière du Conseil départemental de l'Essonne au taux maximum.

S'ENGAGE à :

- Ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention
- Financer les dépenses restant à la charge de la commune.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les différents afférents.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2019 VIREMENTS DE CRÉDITS

FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES :

Article 022 : dépenses imprévues	-	23 233,00 €
Article 023 : virement à la section d'investissement	+	23 233,00 €

INVESTISSEMENT :

RECETTES :

Article 021: virement de la section fonctionnement	+	23 233 ,00 €
--	---	--------------

DÉPENSES :

Article 21311 : hôtel de ville	+	23 233,00 €
--------------------------------	---	-------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la décision modificative n° 1 pour 2019 – virements de crédits.

CRÉATION D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE DE CREER :

- un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires,

LE TABLEAU DES EFFECTIFS EST AINSI MODIFIE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif aux articles 6411 "personnel titulaire".

Fait à Chamarande, le 4 juin 2019

Le Maire,

Marie-Hélène JOLIVET-BEAL

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

VILLE DE CHAMARANDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 3 JUIIN 2019
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 27 mai 2019

Date d'affichage : 28 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à vingt-et-une heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

Étaient Présents : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoint*, Claude CARATIS, Sabine MENIN, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY, et Alberto BECHI *Conseillers*.

Représentés : Gérard CHAIGNEAU pouvoir à Claude CARATIS
Fernand GEORGES pouvoir à Isabelle BAETE
Isabelle BITLLER pouvoir à Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL
Anne GUIHEUX pouvoir à Alberto BECHI

Absentes : Sandrine DUBOIS, Patricia DEPIN

Secrétaire de Séance : Isabelle BAETE

CRÉATION D'UN EMPLOI À TEMPS NON COMPLET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL,

Vu la déclaration de vacance d'emploi auprès du C.I.G. de Versailles n° CIGGC-2019-05-4224 du 20 mai 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE DE CRÉER :

- un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires,

LE TABLEAU DES EFFECTIFS EST AINSI MODIFIÉ À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif aux articles 6411 "personnel titulaire".

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le Maire,



Marie-Hélène JOLIVET-BEAL

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

VILLE DE CHAMARANDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 3 JUIN 2019
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 27 mai 2019

Date d'affichage : 28 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à vingt-et-une heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

Étaient Présents : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoint*, Claude CARATIS, Sabine MENIN, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY, et Alberto BECHI *Conseillers*.

Représentés : Gérard CHAIGNEAU pouvoir à Claude CARATIS
Fernand GEORGES pouvoir à Isabelle BAETE
Isabelle BITLLER pouvoir à Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL
Anne GUIHEUX pouvoir à Alberto BECHI

Absentes : Sandrine DUBOIS, Patricia DEPIN

Secrétaire de Séance : Isabelle BAETE

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2019
VIREMENTS DE CRÉDITS**

Afin de répondre aux remarques de la Préfecture de l'Essonne, il convient de réajuster les dépenses inscrites au Budget primitif 2019 en équilibrant les ressources propres :

FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES :

Article 022 :	dépenses imprévues	-	23 233,00 €
Article 023 :	virement à la section d'investissement	+	23 233,00 €

INVESTISSEMENT :

RECETTES :

Article 021:	virement de la section fonctionnement	+	23 233 ,00 €
--------------	---------------------------------------	---	--------------

DÉPENSES :

Article 21311 :	hôtel de ville	+	23 233,00 €
-----------------	----------------	---	-------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la décision modificative n° 1 pour 2019 – virements de crédits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le Maire,

Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL

Annule et remplace celle transmise le 6 juin 2019 suite à une erreur matérielle

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

VILLE DE CHAMARANDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 3 JUIN 2019
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 27 mai 2019

Date d'affichage : 28 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à vingt-et-une heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

Étaient Présents : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoint*, Claude CARATIS, Sabine MENIN, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY, et Alberto BECHI **Conseillers**.

Représentés : Gérard CHAIGNEAU pouvoir à Claude CARATIS
Fernand GEORGES pouvoir à Isabelle BAETE
Isabelle BITLLER pouvoir à Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL
Anne GUIHEUX pouvoir à Alberto BECHI

Absentes : Sandrine DUBOIS, Patricia DEPIN

Secrétaire de Séance : Isabelle BAETE

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT

Madame le Maire expose au Conseil municipal les objectifs et les modalités de la nouvelle politique de partenariat avec les territoires essonnais, mise en place par le Conseil départemental de l'Essonne le 25 septembre 2017, pour la réalisation d'opérations d'investissements concourant à l'aménagement et à l'équipement du territoire sur une durée de trois ans.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil départemental 2017-04-0055 du 25 septembre 2017 et 2019-04-001 du 4 février 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de partenariat et le programme des opérations suivant, pour un montant total de **146 309 € HT** :

- | | |
|--|--------------|
| 1) TRAVAUX : | 127 144 € HT |
| 2) MAITRISE D'ŒUVRE : | 12 715 € HT |
| 3) MISSIONS COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES : | 6 450 € HT |

SOLLICITE pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 111 000 € ;

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération ;

ATTESTE de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat ;

S'ENGAGE :

- à fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions ;
- à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil départemental du contrat ;
- à respecter le référentiel construire et subventionner durable pour les opérations relevant de la construction, de la rénovation lourde de bâtiments et d'espaces publics, dont le coût excède 300 000 €, et de celles relevant de la voirie, dont le coût excède 500 000 € ;
- à respecter les obligations de publicité et d'information du public prévues à l'article 12 du règlement du contrat de partenariat ;
- à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
- à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans ;
- et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de partenariat selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Le Maire,



Marie-Hélène JOLIVET-BEAL

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION 2019-132-10

CONTRAT DE PARTENARIAT DE LA COMMUNE DE CHAMARANDE

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Libellé de l'opération	Coût de l'opération HT (€)	Montant de la subvention	Autres financements (€) (1)	Part restant à la charge de la collectivité (€)	Échéancier prévisionnel de financement		
					2019	2020	2021
ACCESSIBILITÉ PMR DE LA MAIRIE	146 309	111 000	0	35 309	55 500	27 750	27 750
TOTAL	146 309	111 000	0	35 309	55 500	27 750	27 750

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE CHAMARANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 3 JUIN 2019
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27 mai 2019

Date d'affichage : 28 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à vingt-et-une heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

Étaient Présents : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoint*, Claude CARATIS, Sabine MENIN, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY, et Alberto BECHI *Conseillers*.

Représentés : Gérard CHAIGNEAU pouvoir à Claude CARATIS
Fernand GEORGES pouvoir à Isabelle BAETE
Isabelle BITLLER pouvoir à Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL
Anne GUIHEUX pouvoir à Alberto BECHI

Absentes : Sandrine DUBOIS, Patricia DEPIN

Secrétaire de Séance : Isabelle BAETE

**CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENTRE JUINE ET RENARDE ET LES COMMUNES MEMBRES CONCERNANT LE CO-PORTAGE
FINANCIER D'ACTIVITES CULTURELLES**

Sur proposition de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la convention de partenariat financier entre la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde et la commune concernant le co-portage financier d'activités culturelles.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces s'y réfèrent.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Le Maire,



Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

VILLE DE CHAMARANDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 3 JUIN 2019
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 27 mai 2019

Date d'affichage : 28 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à vingt-et-une heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

Étaient Présents : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoint*, Claude CARATIS, Sabine MENIN, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY, et Alberto BECHI **Conseillers**.

Représentés : Gérard CHAIGNEAU pouvoir à Claude CARATIS
Fernand GEORGES pouvoir à Isabelle BAETE
Isabelle BITLLER pouvoir à Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL
Anne GUIHEUX pouvoir à Alberto BECHI

Absentes : Sandrine DUBOIS, Patricia DEPIN

Secrétaire de Séance : Isabelle BAETE

ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

Sur proposition de la commission "Lien social",

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2019, aux associations suivantes :

Autrement Bien à Chamarande (ABC)	425 €
Génération's cham	675 €
Les Comédiens Belvédère	725 €
Société de Pêche	500 €
Côme et Damien	500 €
Trait d'union	675 €
Société communale de Chasse	500 €
Café Cham	500 €
Chamarande Wargames figurines	100 €
Total subventions allouées	4 600 €
Extra scolaire	2 000 €
Coopératives scolaires	3 306 €
Cinssonne	1 900 €
TOTAL	11 806 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé" du Budget primitif 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Le Maire,



 Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

VILLE DE CHAMARANDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU 3 JUIN 2019
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 27 mai 2019

Date d'affichage : 28 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à vingt-et-une heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame le Maire,

Étaient Présents : Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL, *Maire*, Patrick de LUCA, Rose-Marie MAUNY, Olivier LEJEUNE, *Adjoint*, Claude CARATIS, Sabine MENIN, Isabelle BAETE, Denis DARBLAY, et Alberto BECHI *Conseillers*.

Représentés : Gérard CHAIGNEAU pouvoir à Claude CARATIS
Fernand GEORGES pouvoir à Isabelle BAETE
Isabelle BITLLER pouvoir à Marie-Hélène JOLIVET-BÉAL
Anne GUIHEUX pouvoir à Alberto BECHI

Absentes : Sandrine DUBOIS, Patricia DEPIN

Secrétaire de Séance : Isabelle BAETE

**COMPOSITION ET RÉPARTITION DES SIÈGES AU SEIN DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE (CCEJR)**

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire,

Vu l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la composition et la répartition de l'assemblée délibérante comme suit :

<i>Communes</i>	<i>Population municipale</i>	<i>Répartition des sièges</i>
Etréchy	6 529	9
Lardy	5 514	8
Boissy-sous-Saint-Yon	3 826	6
Bouray-sur-Juine	2 219	3
Janville-sur-Juine	1 959	3
Boissy-le-Cutté	1 317	2
Auvers-Saint-Georges	1 294	2
Chamarande	1 144	2
Saint-Yon	887	2
Villeconin	728	2
Villeneuve-sur-Auvers	618	1
Souzy-la-Briche	419	1
Saint-Sulpice-de-Favières	305	1
Mauchamps	273	1
Torfou	271	1
Chauffour-les-Etréchy	137	1
Total	27 440	45

.../...

DIT que cette délibération sera transmise à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Le Maire,



Marie-Hélène JOLIVET-BEAL